

Emballé, c'est trié !

À compter du 1^{er} janvier 2023 dans votre commune, vous pourrez déposer **tous vos emballages et tous vos papiers sans exception dans la colonne jaune !**

Parce que le tri est l'affaire de tous, il est de notre responsabilité collective de jeter moins et de trier plus pour améliorer le recyclage.

De nouveaux déchets peuvent désormais se déposer dans la colonne jaune, le tri est plus large et surtout, plus simple !

À vos marques, prêts, triez !

LE TRI
PLUS
SIMPLE !

Comment ?

Pour vous, le geste de tri devient plus simple :

C'est un emballage ou un papier ? Il se trie !

Seules quatre consignes sont à respecter :



Mémotri

**TOUS LES EMBALLAGES
ET TOUS LES PAPIERS**



- ✓ Bien vidés
- ✓ Non lavés
- ✓ En vrac
- ✓ Séparés



**EMBALLAGES
EN VERRE**

Emballages en plastique



Petits cartons



Emballages en métal



+

**LE TRI
PLUS
SIMPLE!**



Papiers



COMPOST



**ORDURES
MÉNAGÈRES EN SAC**



POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET.